



Assurance vie changement de fiscalité

Par **georges18061950**, le **29/04/2024** à **12:41**

Bonjour, rnJe viens de récupérer le produit de la vente de mon appartement. J'avais au préalable procéder au rachat d'une partie de mon assurance vie ouvert depuis 2003, afin de faire l'achat d'un autre appartement. Je suis allé à ma banque pour y verser dans mon assurance vie la somme de l'appartement que je viens de vendre Ma conseillère m'a fortement conseillé d'ouvrir une nouvelle assurance vie pour y mettre cet argent car m'explique -t-elle, la fiscalité de l'assurance vie a changé depuis 2017 et le fait d'y verser des nouvelles sommes dont la fiscalité est différente d'avant 2017 serait d'après elle catastrophique, c'est le mot qu'elle a utilisé. Dans le doute, j'ai préféré ne rien faire et de m'enquérir moi même du risque que je prends si je mettais cet argent dans mon assurance vie datant de 2003. rnMerci pour vos réponses